



VILLE DU PRADET

Publié le 27/04/2026

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 07 AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 31 mars 2026.

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO – M. GARNIER Christian – M. LEJEUNE Bernard– Mme JOVER Chantal – Mme ROGER Isabelle – Mme DUCARRE Annick – M. ILLICH Jean-Marc – Mme CAMPENS Valérie – Mme CRISTOL Cécile– M. MICHEL Thomas – Mme LENOIR Isabelle – M. GUIGGIA Ruddy – Mme CABOT Martine – Mme ROLLAND Dominique – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie — Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. LADOUCE Gabriel à Mme Valérie RIALLAND – Mme SORIANO Mylène à Mme Magali VINCENT – Mme ROUZIER Chantal à Mme Graziella PIRAS – M. SWINNEN Gaétan à M. Jean-Claude VEGA.

ABSENT : Néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Bonjour, nous sommes mardi 7 avril, et il est 14h00, donc le conseil municipal va pouvoir commencer, et on va d'abord demander à Ruddy GUIGGIA de nous faire l'appel, si personne n'y voit d'inconvénient.

M. Ruddy GUIGGIA procède à l'appel.

Monsieur le Maire : j'ai reçu le pouvoir de M. Ladouce pour Mme Rialland, de M. Swinnen pour M. Vega, de Mme Soriano pour Mme Vincent et de Mme Rouzier pour Graziella Piras. Voilà, donc le quorum est atteint et nous pouvons donc valablement commencer cette séance du Conseil Municipal avec l'approbation du dernier PV de l'Assemblée.

Mme Martine CABOT : Monsieur le Maire, s'il vous plait, juste une petite constatation, le compte rendu du dernier Conseil Municipal de l'année 2025, donc le 15 décembre, il n'y a pas le compte rendu audio sur le site de la ville. Est-ce que c'est normal ?

26-PV-0704

M. le Maire : On va regarder s'il n'a pas été mis, il va être mis. Pour les nouveaux, vous ne le savez peut-être pas mais il y a des enregistrements audios in extenso de tous les conseils municipaux et aussi c'est une nouvelle loi qui impose aux communes de faire par écrit un PV in extenso. On vérifiera, si ce n'est pas le cas, ça sera fait.

Monsieur le Maire procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITE.

VOTE DU PV DU 27 MARS 2026

Vote : Le procès-verbal du conseil du 27 mars 2026 est adopté à l'UNANIMITE.

26-DCM-DGS-048 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de désigner M. Ruddy GUIGGIA comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé à l'UNANIMITE par l'assemblée.

26-DCM-DGS-049 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire : on va commencer donc cette séance avec le débat d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire qui se fera en trois votes, puisqu'on a trois budgets, et c'est Jean-Michel PEYRATOUT qui va nous exposer ce ROB.

M. Jean-Michel PEYRATOUT : Bonjour à tout le monde. Je vais exposer un résumé du rapport d'orientation budgétaire 2026.

Pour les produits, les produits des services et ventes diverses, ce poste est prévu, stable à 1,4 million.

Pour les impôts et taxes, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives sera de 0,8%, et les taux seront inchangés.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est estimée à 800 000 euros, minimum.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal est prévu, stable à 140 000 euros.

La TGF devrait diminuer d'environ 60 000 euros et se trouvera inférieure à 1 million d'euros.

Les autres ressources sont prévues, stables.

Pour les charges à caractère général, on a une augmentation modérée de 2%.

Pour les charges de personnel, en tenant compte de facteurs pour la plupart extérieurs, la projection budgétaire devrait être portée à environ 8,9 millions, soit 3% d'augmentation.

L'attribution de compensation à TPM s'établira à 880 000 euros.

La pénalité SRU à environ 75 000 euros.

Les autres charges de gestion courante, subventions aux associations, et participations à des organismes privés et publics, CCAS, syndicats, est en très légère augmentation.

Pour l'investissement, on a 4 millions d'euros qui sont programmés, dont la fin de Pagnol pour 1,4 million, la rénovation de l'église, l'espace des sports et l'école Sandro.

L'attribution de compensation versée à TPM est identique à 2025, soit 435 000 euros.

Les subventions aux logements sociaux sont prévues pour Umame, 50 000 euros, et pour la Villa Panisse à 43 000 euros.

L'épargne brute permet une capacité de désendettement inférieure à 5 ans.

26-PV-0704

Concernant la dette, un emprunt indexé sur le livret A a été réalisé pour l'équilibre des investissements, particulièrement la reconstruction de l'école Pagnol.

Pour le budget annexe de la Régie des transports, les recettes et les dépenses sont prévues, stables.

Pour le budget annexe de la Régie du port des Oursinières, les charges sont prévues à 337 000 euros et 120 000 euros d'investissement dont des études pour la requalification des installations.

Il est proposé au Conseil municipal de voter distinctement trois fois.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation. C'est un débat d'orientation budgétaire, donc la parole est libre, bien sûr, et elle donne accès à des débats autant que vous le souhaitez. Alors est qu'il y a des prises de paroles souhaitée ? Mme RIALLAND allez-y.

Mme Valérie RIALLAND : Merci, monsieur Maire. Merci à vous, chers collègues.

Vous écrivez donc, monsieur Maire, dans ce rapport d'orientation budgétaire que la situation imposerait à la Commune une gestion particulièrement rigoureuse et une anticipation fine des trajectoires de dépenses et de recettes. Alors c'est précisément là que le bât blesse. Car à la lecture de votre document, je ne vois pas du tout cela.

Je vois surtout un habillage rassurant, une présentation qui cherche à donner une impression de maîtrise sans apporter la démonstration qui devrait aller avec. Et même sur la forme, je commencerai par-là, ce rapport censé présenter, préparer 2026, porte encore en pied de page la mention « ROB 2025 », vous entendez bien : 2025, ville du Pradet. Alors ça, ça peut sembler secondaire, mais ça ne l'est pas.

Sur un document aussi important, cela donne le sentiment d'un copier-coller plus qu'un vrai travail de projection. Or quand vous invoquez la rigueur, la première rigueur, c'est déjà celle du document lui-même. Vous affirmez ensuite que la commune reste solide et peut continuer à investir, que l'endettement serait maîtrisé. Mais là encore, les mots vont plus loin que les faits. Le document reconnaît lui-même que l'épargne brute s'érode et qu'un emprunt de 3,1 millions d'euros a été contracté à la fin de l'année 2025 pour équilibrer le programme d'investissement. Et que dire de l'épargne nette une fois les annuités d'emprunts remboursées : 1,5 million d'euros. C'est tout ce qui reste en auto-financement pour financer les nouveaux projets.

Donc non, il ne s'agit pas d'une commune qui avance tranquillement sur ses seules forces. Il s'agit d'une commune dont les marges se réduisent mais qui continue malgré tout à empiler des engorgements lourds.

Et ça, ce n'est pas de la rigueur, c'est une tension budgétaire présentée comme une situation confortable. Et puis il y a le port des Oursinières. Là aussi, les montants parlent d'eux-mêmes : 1,5 million d'euros en 2027, 4,62 en 2028, puis 1,1 million d'euros en 2029. C'est un engagement très lourd pour l'avenir de la commune et pour le mandat suivant. Or, ce sujet, dans le ROB, il apparaît presque comme une ligne ordinaire d'un tableau. Ce n'est pas, à notre sens, à la hauteur de ce qu'il représente. Un projet de cette ampleur devrait être présenté avec des priorités nettes et beaucoup plus de prudence.

Avec une capacité d'autofinancement qui s'érode, comme vous l'avez dit vous-même, le pilotage fin d'une stratégie d'investissement mériterait que vous ayez déjà identifié les cofinancements, projet par projet, là où vous n'affichez qu'une intention.

Alors, sur ce projet majeur, j'ai deux questions principales. Comme rien n'est prévu cette année, quelles sont vos intentions ? Quelle est la trajectoire, je vous cite « fine », comme vous le dites en préambule ?

Et puis, un autre point à éclaircir concernant le personnel communal. C'est là que l'écart entre le discours et la réalité devient le plus frappant. Les dépenses de personnel étaient de 8,1 millions d'euros en 2023, 8,4 millions en 2024, 8,7 en 2025 et elles sont annoncées à 8,9 millions en 2026. Et là, il n'y a rien dans

26-PV-0704

le rapport. Quel est le détail ? Je vous pose plusieurs questions. Quel est le détail des nouvelles embauches ? Dans quels postes ou missions sont-ils affectés ? Quelle est la part, et ça, ça m'interpelle, des agents déjà présents et les nouveaux arrivants ? Et puis, quelle est votre stratégie managériale ? Ça fait longtemps que je la demande. Et finalement, comment gérez-vous l'absentéisme ? Donc voilà, je vous ai posé un certain nombre de questions et j'espère que vous y répondez. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que vous avez des questions aussi ? Allez-y.

Mme Emilie THOMAS : Alors, bonjour. Une première étude de ce ROB. Nous avons plusieurs questions aussi à vous soumettre, notamment concernant les investissements. Alors, On voit effectivement un travail sur les recettes et les charges.

Alors les charges, on pourrait effectivement en parler. J'en reparlerai également pour comprendre en fait cette masse salariale qui ne cesse d'augmenter entre 2024 et 2026 avec une augmentation on va dire de quasiment 80% de contractuels temporaires remplaçants. Qu'est-ce qui se cache derrière ces remplacements ? Est-ce qu'on a des congés maladie ? Est-ce qu'on a des postes qui sont temporaires ? Voilà. On aimerait avoir une explication là-dessus en tout cas sur cette augmentation puisque c'est une augmentation qui donne une masse salariale qui est quand même assez importante.

D'autre part, sur les investissements, ce que nous apprécions en tout cas, c'est ce plan pluriannuel qui permet une projection jusqu'en 2029, qui permet une lisibilité en l'occurrence des projets à venir.

Et donc, concernant les questions qui sont posées par rapport à certains travaux envisagés, nous avons dans un premier temps les travaux sur le port des Oursinières, j'en reparle. Le port des Oursinières où nous avons pour l'instant, en 2026, rien de proposé, et ensuite, un découpage en trois temps, de montants plus ou moins déséquilibrés. Entre 2027, où TPM va travailler sur la partie infrastructures maritimes, la digue sud notamment. Et ensuite, en 2028, sur les 4,6 millions, notamment sur la partie où la mairie va donner un petit peu plus.

Et ma question est la suivante : Vous avez fait des groupes de travail au mois de décembre, dans lesquels vous avez justement demandé un avis un peu plus large, est-ce que vous allez en tenir compte ? Est-ce que c'est budgétisé là-dedans ? Voilà. Donc ça, c'était la question.

Et ensuite, concernant la rénovation de l'école Sandro, quand on voit en parallèle des rénovations de travaux, on se pose la question de climatiser une église. Pourquoi ? Je pense qu'il fait quand même assez frais dans les églises, ce sont des lieux quand même... Donc est-ce que cet argent-là ne peut pas être utilisé à d'autres choses que de climatiser une église ? Dans le cas, justement, où l'école Sandro aimerait vraiment un travail de fond, en tout cas, sur la capacité énergétique, sur la passoire énergétique en l'occurrence, qu'elle est aujourd'hui.

Je poursuis.

Les rénovations concernant les bâtiments communaux. On a acté effectivement ces rénovations, ces améliorations et l'accessibilité. Ce que nous souhaitons, c'est que la rénovation de certains cheminements piétons, justement dans ces bâtiments, puisse être revue. Donc je sais que ça fait partie de la voirie et que c'est TPM qui gère ça, donc nous ce qu'on aimerait, c'est que vous portiez le projet de tout ce travail de réhabilitation des trottoirs pour les poussettes, pour les personnes à mobilité réduite.

Alors, les projets, vous aviez pas mal de projets dans votre campagne. Certains ne sont pas du tout budgétisés. Est-ce qu'on peut avoir une vision ? Est-ce que c'est prévu au-delà de 2029 ?

Et ensuite, concernant le prélèvement SRU, avoir quelques informations, jusqu'en 2025/2026 aussi, puisqu'il y a une déduction de 430 000 euros de la pénalité de 2026, qu'en est-il pour 2027, etc... Est-ce qu'il y a un visuel là-dessus ?

26-PV-0704

Et concernant les recettes, je vais y revenir un peu. Donc, on parle de stabilité globale sur les recettes. Si on regarde un petit peu plus en détail, on voit qu'il y a malgré tout une érosion progressive, notamment sur la baisse du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la diminution continue de la dotation de l'État, la dynamique des recettes fiscales qui sont désormais très limitées, avec une inflation revue à la baisse.

Vous indiquez, vous appuyez prioritairement sur l'autofinancement pour porter les investissements. Comment anticipez-vous l'évolution justement de l'autofinancement de la commune dans les prochaines années, alors même que les recettes montent et sont un signe de fragilité ? Et de quelle marge de manœuvre disposez-vous pour justement faire en sorte qu'il y ait un équilibre entre les finances communales et les investissements que vous prévoyez ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent BAILLOUX

M. Laurent BAILLOUX : Bonjour. Sur les produits, au niveau des produits des services du domaine et ventes diverses, on parle de produits générés par des services publics et par des festivités et manifestations. Nous souhaitons avoir le détail des produits générés par les festivités et manifestations s'il vous plaît.

Sur les impôts et taxes, les taux, ce qui est marqué pour l'indicateur 73, les taux seront reconduits à 17,6% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et 46% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Nous l'avons déjà signalé. Dans un contexte Pradétan où les résidences secondaires sont en perpétuelle hausse depuis plusieurs années, représentant aujourd'hui 23% des habitations communales, des mesures locales doivent être prises pour arrêter cette spirale infernale. A ce titre, nous proposons d'augmenter significativement le taux de 17,16% que vous proposez pour votre part de reconduire sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Sur la dotation de solidarité communautaire, indicateur 73 également, il est marqué « versé par TPM et évoluerait légèrement tous les ans en fonction de la mise à jour des critères servant à son calcul » et là nous souhaitons connaître les lignes budgétaires de la métropole TPM, concernées par cette dotation de solidarité communautaire, s'il vous plaît.

Concernant les charges au niveau du personnel dans l'indicateur 012, s'agissant des contractuels, vous annoncez que l'évolution de 30 à 39 est liée à certains besoins nouveaux, comme les recrutements d'agents supplémentaires pour la traversée des écoles et pour le groupe scolaire Marcel Pagnol plus spacieux que l'ancien, ainsi que les remplacements d'agents indisponibles ou en disponibilité pour raisons personnelles. Concernant ces deux dernières catégories, nous souhaitons connaître leurs nombres afin d'identifier d'éventuelles situations de mal-être au travail.

Concernant les autres charges de gestion courante, indicateur 65, même si nous nous réjouissons de l'augmentation de la subvention au CCAS de 45 000 euros, prévue en 2026 par rapport à l'année 2025, nous souhaitons savoir à quoi elle est due.

Contrairement aux prélèvements SRU, indicateur 14, il y a une différence entre le chiffre de 57 000 euros mentionné dans les explications, donc quand on fait la différence entre les 487 et les 430 000 euros il y a 75 000 euros qui sont indiqués sur le graphique que vous présentez par la suite, on aimerait juste savoir quel est le bon chiffre. Si c'est 57 ou si c'est 75, s'il vous plaît.

Concernant l'investissement, en 2026, vous annoncez plus de 4 millions d'euros qui sont programmés. Trois remarques.

Avez-vous une idée des acquisitions foncières envisagées en 2026 ou les 250 000 euros indiqués représentent-ils simplement une provision estimative sans visée particulière ?

Autre point : Nous sommes stupéfaits qu'il ne figure aucune ligne budgétaire concernant la réhabilitation de la calanque du Pin de Galle. Comme vous le savez, suite aux pluies exceptionnelles de janvier, l'expert

26-PV-0704

judiciaire s'est déplacé sur site le 5 février dernier. Dans son rapport en date du 17 février, l'expert répond par l'affirmative à « l'existence d'un péril grave et imminent ».

L'expert préconise la nature des travaux à envisager d'urgence. A notre connaissance, ces travaux d'urgence préconisés depuis près de deux mois n'ont pas été engagés. Pouvez-vous nous en donner les raisons ? Pouvez-vous surtout nous donner le calendrier des travaux qui, selon l'expert, sont à réaliser d'urgence dans un contexte de péril grave et imminent ?

Et enfin, sur l'investissement, au sujet de la climatisation, comment ne pas faire le parallèle entre les travaux de rénovation prévus à l'église et sur le groupe scolaire Sandro ? Inscrit dans votre tableau d'investissement de ce jour et annoncée en grandes pompes au cours d'un conseil d'école à Sandro en fin d'année 2025, la réalisation des travaux de mise en place de climatisation réversible n'est finalement plus à l'ordre du jour.

C'est ce qui a récemment été annoncé lors du dernier conseil d'école à Sandro. La principale raison tiendrait au fait que les études de faisabilité n'avaient pas été terminées au moment de l'annonce initiale et qu'aujourd'hui, il est constaté que le transformateur électrique ne supporterait pas la puissance demandée pour assurer le bon fonctionnement des climatisations. Dans le même temps, nous espérons qu'un problème similaire ne sera pas constaté au niveau de l'église, où la puissance demandée risque d'être bien supérieure, compte tenu des volumes à considérer.

Concernant ces travaux spécifiques, même s'il ne fait aucun doute que l'entretien du bien est à la charge de la commune, on peut légitimement se demander si c'est au contribuable du Pradet de financer l'installation de climatisations dans l'église, sauf à ce que ceci soit réalisé uniquement pour garantir la sécurité des pratiquantes et des pratiquants par un impact direct sur la bonne tenue de la structure, ce que vous ne démontrez aucunement, ces travaux ne nous semblent pas justifiés. Faire le choix de privilégier la climatisation d'une église, avec les volumes considérés, plutôt que les classes d'une école dans lesquelles élèves et enseignants passent 24h par semaine est même incompréhensible.

Concernant l'épargne brute et la dette, vous parlez d'un emprunt de 3,1 millions d'euros qui a été réalisé en fin d'année. Ce que nous voulons savoir, c'est à quoi est dû ce manque de financement de plus de 3 millions d'euros concernant la reconstruction de l'école Marcel Pagnol.

Et enfin, pour terminer, sur le budget annexe de la Régie des Transports, il est mentionné que les recettes sont constituées des facturations de prestations de services à la Ville, à TPM et aux associations, prévues stables. Nous souhaitons savoir quelles sont les associations auxquelles sont facturées des prestations et à quoi elles correspondent, objet et montants, je vous remercie... Pardon, excusez-moi. J'ai oublié quelque chose que je n'avais pas noté.

Simplement quelque chose que je n'avais pas noté. Vous nous demandez de voter successivement trois budgets à la fin de la présentation. Alors, je débute, mais il me semble que ce n'est pas le propos : depuis la mise en place de ROB, on ne vote plus et on vote uniquement les budgets puisque là, ce n'est pas des budgets ligne à ligne que vous nous présentez. C'est des orientations sur ces budgets. Donc, il me semble qu'on n'a pas à voter ces trois délibérations.

Monsieur le Maire : alors je vais commencer par ce point-là. En fait, sur ce point-là... ah... Monsieur DEVESA, allez-y.

M. Elian DEVESA : Bonjour M. le maire et merci. Peut-être que vous voulez déjà répondre parce que moi à votre place j'aurais déjà oublié toutes les questions qui ont été posées. Vous voulez que j'y aille où juste après ?

Monsieur le Maire : non, allez-y.

M. Elian DEVESA : ok, je vous remercie. Avant de parler des équilibres globaux, j'aimerais avoir quelques précisions sur certaines lignes d'investissements, s'il vous plaît.

26-PV-0704

Pouvez-vous nous détailler, vous ou l'élu en charge et responsable de cette délégation, les 50 000 € annuels prévus dans la végétalisation. Pourquoi ? Non pas que dans le tableau d'investissements, ce sont les montants les plus élevés. Mais en l'occurrence, ceci a été un élément fard de notre programme et je crois que les 2 500 Pradétans qui ont voté pour nous aspiraient à une végétalisation de la Commune. Donc voici ma première question.

La deuxième, de la même manière, sur les 250 000 € d'acquisitions foncières, quels sont les projets concrets derrière ces montants, parce qu'au-delà des chiffres, il est important que nous ayons une vision claire de l'utilisation de l'argent public.

Ensuite, j'aimerais attirer votre attention sur un point qui, selon moi, est central dans ce débat budgétaire. C'est la trajectoire de notre épargne brute. On le voit très clairement dans le rapport. Elle diminue de manière continue alors que, dans le même temps, notre capacité de désentêtement se dégrade, passant de 2 à 4,5 ans. Alors aujourd'hui, on nous explique que la situation est maîtrisée. Peut-être. Et pourquoi pas, sachant que pour les collectivités comme le Pradet, arrivée à 5 ans, on est toujours dans les standards, même si la zone rouge pointe le bout de son nez. Mais là, la vraie question, ce n'est pas aujourd'hui, la question, c'est demain. Donc, avec une épargne qui diminue et un niveau d'investissement qui reste élevé, comment comptez-vous financer les années suivantes sans dégrader davantage nos équilibres ? Est-ce que cela passera par plus d'endettement, par moins d'investissement ou une hausse de la pression fiscale sur le dos des Pradétans ? Merci.

Monsieur le Maire : Alors pour répondre à votre question, en fait, vous aviez raison, il y a quelques années, un DOB, ça ne se votait pas. Et depuis, je crois, 3 ans ou 4 ans, je ne sais plus exactement, il faut les voter. C'est comme ça. C'est la loi. La loi a évolué dans le temps. Donc, ça se vote. Et si ça ne se vote pas, ça part au TA et le ROB peut être annulé.

Ensuite, il y a eu beaucoup de questions, c'était un peu les mêmes questions et les mêmes interrogations. Alors, un ROB, c'est vraiment des orientations générales sur la trajectoire financière de la Commune. Donc, il y a des questions de détail qui ont été posées, qui sont légitimes, toutes les questions sont légitimes, bien entendu, et bienvenues. On y répondra plutôt par email parce qu'on n'a pas les réponses sur les détails.

Alors, il y a 3 choses qui se font dans une Commune concernant les finances.

Il y a le ROB, c'est ce que l'on fait aujourd'hui, où l'on parle des orientations budgétaires de la Commune. Comment on va dépenser l'argent ? Est-ce qu'on va s'endetter ? Est-ce qu'on va augmenter les taux ? Donc, des trajectoires assez importantes, globales.

Ensuite, il y a le vote du budget primitif qui va se faire dans une quinzaine de jours.

Et ensuite, il y a le CFU qui est en fait le compte-rendu financier de ce qui s'est passé en 2005. Il sera voté en juin. Le temps de faire les arbitrages avec la Trésorerie etc. Donc, c'est vraiment les 3 séquences financières de la commune.

La séquence financière aujourd'hui, c'est un rapport d'orientation budgétaire où on vous explique la trajectoire qu'on prend et sur laquelle, effectivement, on débat et où vous posez des questions. Pour toutes les questions qui sont trop précises pour pouvoir répondre dans le cadre du ROB, on vous répondra par email comme on l'a fait. Vous avez posé un certain nombre de questions... mais on me dit que vous avez déjà toutes les réponses par email... On vous avait déjà répondu sur toutes ses questions par email apparemment...

M. Laurent BAILLOUX : vous vous adressez à qui ?

Monsieur le Maire : A vous, M. BAILLOUX.

26-PV-0704

M. Laurent BAILLOUX : A moi ? ah pardon, je ne savais pas parce que je ne suis pas le seul à avoir posé des questions par e-mail. Alors, désolé, j'ai travaillé ce matin, je ne savais pas que ça avait été répondu, mais dans tous les cas, il y a plein de choses que j'ai dit aujourd'hui que je n'ai pas posées par mail.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Je vais répondre à vos questions. Je recadrerais simplement l'utilité du ROB qui est essentielle à la vie démocratique de notre belle commune, à savoir à quoi servait le ROB. Alors, d'après un certain nombre de questions auxquelles on a déjà répondu, et pour les questions précises soit on a la réponse, et on répond, sinon on vous répond par e-mail. C'est ce qu'on fait systématiquement. Parce qu'on fait des séances, notamment, pas seulement pour vous, sur les sujets financiers. On fait, à part pour le ROB, pour le budget primitif ou pour le CFU, on fait des commissions de finances avant, où vous avez l'occasion de poser toutes ces questions et on répond techniquement aux questions. Le ROB c'est un type différent, il n'y a pas de nécessité de faire une commission parce que c'est une séance où on débat toutes ces questions. C'était juste pour éclairer un peu sur l'utilité du ROB. Bon, pour répondre aux questions, je vais essayer de répondre à peu près à toutes les questions que vous avez posées, mais comme il y en a eu beaucoup, je n'ai pas forcément répondu à toutes.

Concernant le port des Oursinières, alors il y a un dossier qui a été transmis en préfecture, pour voir déjà si ce qu'on a proposé convient à la préfecture, c'est un élément assez essentiel. Ensuite, on avait dit que la concertation continuerait et elle va continuer avec Bernard Lejeune, qui est ici présent, qui va s'occuper de mener cette concertation. Il y a des pistes qui ont été avancées, qui sont assez avancées. Mais on a bien senti qu'il y avait une demande de la population sur certains sujets. Je n'ai pas encore eu le temps d'en parler à Monsieur Lejeune, mais on sera amené à mettre en place un groupe de travail, ou sous une autre forme, de manière à bien écouter tous les Pradétans. Alors quand on fait des projets, on ne fait jamais 100%. Il y a toujours des gens qui sont déçus, des gens très contents, des gens moins contents.

C'est comme ça, il faut accepter quand on est Maire, qu'il y ait des choses qui ne conviennent pas à 200%. Mais en tous cas, le travail de Monsieur Lejeune, ça va être de faire en sorte que toutes les demandes soient prises en compte, et qu'on arrive à les traduire dans un projet qui satisfait le plus grand nombre. Donc il y aura des questions qui seront abordées autour des concertations... alors je le rappelle, on a fait déjà pas mal de concertations, mais la concertation continue. C'est-à-dire qu'une fois qu'on se sera mis d'accord sur un projet, il va se poser effectivement la question du financement, ce qui n'empêche pas de faire des demandes de subventions qu'on va faire assez rapidement. On a attendu l'issue des élections avant de les faire. Donc on va faire des demandes en priorité au Département, à la Région, bien sûr à l'État, mais en ce moment, l'État est un petit peu avare d'argent, parce qu'ils en ont plus beaucoup. Si on peut aller reprendre un petit peu d'argent ailleurs on le fera, mais les deux entités principales pour financer nos projets, ce sont d'un côté le département, de l'autre côté la région.

Donc une fois que le projet sera finalisé, on va de toute façon faire des demandes de subventions aujourd'hui, mais en fonction des réponses qu'on aura, on sera peut-être aussi amené à réduire la voilure sur le projet. Aujourd'hui, on anticipe en faisant les demandes de subventions, on voit combien on a, et en fonction de ça, en écoutant la population, on verra sur quel projet précis on aboutit à la fin. Mais de toute façon, vous serez bien sûr avertis, et on fera des réunions.

Ensuite, sur le personnel, alors, il y a eu des augmentations de personnel. Beaucoup qui sont imposées par la loi. Principalement, il y a eu des augmentations d'indices, il y a eu des augmentations un petit peu dans tous les sens. Alors, ça a permis aux agents d'avoir un rattrapage du pouvoir d'achat. Est-ce que c'est bien ou pas bien ? De toute façon, on ne s'est pas posé la question, c'est la loi, donc on a simplement appliqué la loi. Donc il y a eu une série de rattrapages dans le temps qui a permis aux agents de récupérer un peu de pouvoir d'achat. Tant mieux pour eux.

C'était de toute façon légal, il fallait le faire. Puis quelque part, les agents, je pense qu'ils se donnent pour la Commune, ils méritent aussi une forme reconnaissance. Ce n'est pas toujours facile d'être agent, on a des niveaux de salaires qui ne sont pas forcément élevés. Donc, voilà.

26-PV-0704

Ensuite, Sandro. Alors, Sandro, on s'est engagé à le faire et on le fera. Ce qu'il faut voir, c'est que quand on gère une Commune, on ne peut pas faire tous les projets en même temps. Sur ce dernier mandat, on s'est occupé en priorité de Pagnol qui a pris beaucoup d'énergie à tous les services. Sur ce mandat qui arrive, on va s'occuper de Sandro maintenant. On sait qu'il n'y a pas mal de choses à faire à Sandro. On a déjà fait un certain nombre d'investissements. Je crois que c'est 1 million ou 2 millions sur le dernier mandat, c'est déjà pas mal. Mais il faut faire encore plus. Donc, on va faire encore plus. On va recevoir les parents d'élèves après les vacances, je pense. Donc, on va faire un petit point avec eux pour leur expliquer précisément ce qu'on va faire à Sandro. L'objectif, ce n'est pas de reconstruire Sandro, mais en tout cas, on va faire ce qu'il faut pour que les enseignants et surtout les élèves puissent évoluer dans de bonnes conditions. Donc, c'est prévu. On réexpliquera aux parents quel est le calendrier et qu'est-ce qu'on va faire comme investissement sur Sandro.

D'ailleurs, j'en profite pour dire que je pense qu'il ne faut pas opposer le bien être des gens qui vont à l'église avec le bien être des gens qui vont à l'école, il ne faut pas opposer l'église aux écoles. On a la chance d'avoir des écoles publiques et privées sur le territoire, et bien écoutez, nous on aide les uns comme les autres, il y a du travail, il y a des gens qui vont à l'église, il faut respecter ça. Il y a des demandes. Je rappelle quand même que le bâtiment de l'église, c'est un bâtiment communal, donc c'est à la commune d'en assurer la pérennité et ça passe par un certain nombre de travaux qui ont été faits ces dernières années et on va continuer dans le temps.

Ensuite, il y avait aussi les acquisitions foncières. Quand on fait un ROB, on met des enveloppes prévisionnelles. Aujourd'hui, on n'a pas d'acquisition foncière prévue précisément, mais ça peut arriver. Alors comme ça peut arriver, on prévoit de mettre une ligne budgétaire qu'on inscrira dans le budget qui va vous être présenté dans quelques semaines. On mettra, on va voir, on va arbitrer ça dans les jours qui viennent, peut-être 100, peut-être 200, peut-être 300, de manière à ne pas être obligé de faire une décision modificative derrière. Donc soit on fera une acquisition, soit on n'en fera pas, mais il faut de toute façon le budgéter.

Le Pin de Galle, comme on est en procédure, on va éviter de trop parler du sujet, donc il y a une procédure en cours. Je ne vais surtout pas l'aborder, parce que quand il y a une procédure en cours, la meilleure façon de mettre la commune en difficulté, c'est de parler des instructions en cours. Donc ce n'est vraiment pas l'objectif. Mais par contre, on pourra en reparler en tête-à-tête dans le bureau pour vous dire où on en est mais en tout cas, c'est difficile de prendre des positions publiques sur des dossiers qui sont devant la justice.

La Loi SRU : anticipation, baisse des recettes, tout ça, c'est lié en fait. Bien malin, celui qui peut me dire ce qui va se passer en 2027. Il y a des élections présidentielles, il y aura un nouveau président, il y aura une nouvelle Assemblée Nationale. Je ne sais pas qui va être élu, mais en fonction de la personne qui sera à la tête de l'État et de l'Assemblée Nationale que donneront les citoyens à la France, il y aura peut-être des décisions. Est-ce qu'on va supprimer la loi SRU ? J'aimerais bien, mais je ne pense pas. Mais ça serait bien, parce qu'aujourd'hui, ça pénalise la commune très fortement. En plus, on voit qu'on a quand même du mal à produire du logement de toute façon. On n'a pas le foncier nécessaire. Est-ce que la DGF va continuer à baisser pour la commune du Pradet ? Ils ont annoncé, pour la commune du Pradet, une baisse de 280 000 euros qui est heureusement tombée aux oubliettes mais on a failli perdre 300 000 euros. Donc il y a quand même une difficulté aujourd'hui de l'État à gérer ses finances, ce qui fait que ça retombe en pluie de partout, sur les Départements, sur les Régions, sur les communes, sur les intercos, sur la Métropole. Donc oui, les recettes baissent, malheureusement, la DGF est stable voire en légère baisse.

Et en même temps, ils mettent des contraintes fortes sur les communes, on a parlé tout à l'heure des charges de personnel, tant mieux pour les agents, mais c'est vrai que ça pénalise un peu l'épargne brute de la commune. Ça a été dit tout à l'heure par M. Devesa, aujourd'hui, on a un niveau de 11 millions de dettes. Ce qu'il faut faire, le plus important, c'est le rapport entre la capacité de financement et la dette. C'est ce qu'on appelle le ratio de désendettement. Aujourd'hui, on est à 4 années en 2025. On pourrait monter, mais on ne va pas le faire, jusqu'à 15 millions et on serait encore à 5 années, peut-être 6 années.

26-PV-0704

Le seuil d'alerte, il est à 8 années. Et le seuil dangereux, il est à 12. On est loin de tout ça.

Donc, quand on est à 3 ou 4 ans (on était à 3,7 l'année dernière et on va passer à 4,1), on a des niveaux de remboursement en termes d'annuités, qui est extrêmement faible, et ça a même été dit tout à l'heure par M. Devesa. Je l'en remercie. Donc, on a quand même une situation financière de la commune qui est bonne. Il y a les communes qui n'ont pas du tout de dette, tant mieux pour elles. Nous, on a fait le choix de faire des investissements structurants pour la commune, je pense essentiellement à l'école Marcel Pagnol. Alors, c'est vrai, quelqu'un qui a posé la question, pourquoi est-ce qu'il manque de l'argent des subventions ? On attend, j'ai discuté avec le Président du Département. J'ai espoir que l'on ait une petite aide, on verra. Sinon on en aura sur d'autres projets. Ce qui est important, c'est qu'on arrive à co-financer nos projets. Que ce soit avec la Région, avec le Département ou avec d'autres structures, il est essentiel de co-financer nos projets aujourd'hui encore plus qu'hier. Donc, on compte sur nos partenaires institutionnels pour le faire. Donc, j'espère que ça se passera bien. Je suis à la Région jeudi et vendredi, et puis, j'aurai l'occasion de croiser le Président du Département pour discuter avec lui, voir comment il peut encore aider notre commune. Je pense que c'est dans l'intérêt des citoyens, dans l'intérêt de la commune. On fera tout pour se faire co-financer.

L'État, on leur posera aussi la question. Mais on sent bien que sur l'État, c'est un peu plus difficile. On a très bonne relation avec l'ensemble des services de l'État, mais enfin, dès qu'on parle d'argent, il y a plus grand monde de l'autre côté. Et je peux le comprendre parce qu'ils ont un petit peu de difficulté à boucler leur budget. Ce qui ne pourra pas arriver à notre commune parce qu'une commune est obligée de boucler son budget. On ne peut pas boucler un budget en déficit comme peut le faire l'État. Donc, de toute façon, on sera toujours à l'abri de ça.

Une question importante qui est liée à tout ça, on ne prévoit pas d'augmenter la taxe foncière. Non. Et je ne prévois pas non plus de mettre une surtaxe sur les résidences secondaires. C'est une question que vous avez posée. Moi, je ne suis pas fana parce que les gens qui payent des taxes, mais c'est un débat qu'on peut avoir, les gens qui ont des résidences secondaires, en fait, paient des impôts sans utiliser le service parce qu'ils sont là une fois ou deux, ils paient à TEOM comme tout le monde, ils paient pour les crèches, ils paient pour les écoles, mais ils n'utilisent pas les services. Donc, je trouve que politiquement, ça ne se tient pas trop. En plus, on avait fait le calcul, c'était pour récupérer 120 000 euros donc, l'effet de levier n'est pas exceptionnellement élevé. Parce que sans entrer dans les détails, on a une TH assez faible, historiquement, c'était un choix historique de faire une TF assez haute et une TH assez faible. C'était comme ça, c'était politique. On taxait plutôt les propriétaires, un peu moins les habitants. Et quand on a supprimé la TH, ça a été fixé dans le temps, ça, il y a des communes qui ont été malignes, je pense à une en particulier, elles ont relevé leur TH, baissé la TF, et la suppression de la TH a été payée par l'État. Mais bon, nous, on n'a pas fait comme ça.

Je crois que j'ai répondu à peu près à tout. Allez-y.

Mme Valérie RIALLAND : il y a plusieurs choses qui rentrent quand même pleinement dans le débat d'orientation budgétaire. Déjà, j'ai du mal à comprendre votre façon de dire « on va répondre par e-mail en petits comités ». Nous sommes dans un lieu public, tout peut être envisagé et je pense que les questions posées par Monsieur BAILLOUX, ça peut nous intéresser également et ça, surtout, ça intéresse les Pradétans. L'idée, vous l'avez dit en début de mandat la dernière fois : « moi, je serai ouvert à tout, au débat démocratique, etc.. », là, c'est un peu contradictoire.

Alors, plusieurs questions qui sont véritablement des orientations. Je vous ai demandé quelle est votre stratégie managériale ? C'est bien une orientation.

Comment gérez-vous l'absentéisme ? C'est bien une orientation aussi.

Les travaux sur les bâtiments communaux, c'est plus de 1,5 million par an, à peu près, 1,4. Il n'y a pas de détails non plus, donc, ça aussi, c'est quelque chose dont vous pouvez parler.

Déjà, c'est pas mal. Ça fait déjà deux, trois questions auxquelles vous n'avez pas répondu. Merci.

26-PV-0704

Monsieur le Maire : Sur l'accessibilité, c'est pareil, c'est une obligation légale de l'inscrire, donc, on l'inscrit tout le temps que nous le demande la loi. Ce n'est pas moi qui le demande, c'est la loi. On a eu des remarques, d'ailleurs, par la Préfecture sur le sujet. Donc, on l'inscrit dans le budget, ou en tout cas dans le ROB, parce que c'est demandé par la Préfecture. Je ne peux pas vous répondre grand-chose de plus. Concernant M. BAILLOUX, je crois que s'il y a des questions auxquelles on n'a pas répondu tout à l'heure. Il est libre de les reposer et je répondrai à nouveau. S'il est d'accord, je peux envoyer les échanges de mails à d'autres personnes, il n'y a pas de problème. Le débat, a toujours existé et il continuera à exister.

M. Bailloux, allez-y.

M. Laurent BAILLOUX : Il y a à minima deux questions auxquelles vous n'avez pas répondu. Alors, une, sauf si vous n'avez pas les éléments, soit ça vous gêne de le dire dans cet hémicycle, nous souhaitons connaître le détail des produits générés par les festivités et manifestations.

Et également, ça, par contre, vous allez pouvoir le dire, je pense avec sourire parce que c'est une augmentation, nous aurions aimé connaître le pourquoi de l'augmentation de 45 000 euros dont nous nous réjouissons pour le CCAS en 2026.

Monsieur le Maire : C'est ce que je disais en début d'intervention tout à l'heure, c'est que ce genre de détails qui sont des détails qui très importants pour le budget, ça va être abordé lors de la prochaine séance du budget primitif, on fera une commission avant, vous pourrez poser la question sur ces deux points particuliers. Je peux répondre, d'ailleurs, je crois que Mme CABOT avait fait une demande sur un certain nombre d'informations, on lui a donné par e-mail. En fait, quand vous avez des questions précises, soit vous pouvez aussi nous appeler pour prendre un RDV, vous pouvez le faire. Si vous voulez nous voir, vous appelez, on reçoit, il n'y a pas de problème. Sinon, vous pouvez poser la question par e-mail, on vous répond comme on l'a fait.

Donc, sur les festivités, je n'ai pas les montants exacts en tête là parce qu'on en parlera au prochain budget primitif. Ceci étant, si vous voulez poser la question par e-mail, M. Peyratout vous répondra avec grand plaisir.

Et concernant le CCAS, c'est le CCAS qui a demandé une enveloppe supplémentaire.

On change de directeur, on attend la nouvelle directrice et on va lui demander quel est le projet d'établissement et en fonction de ça, on verra si on doit laisser le montant qui a été indiqué ou si on veut le baisser ou le monter, on verra. Monter, je ne pense pas de toute façon. Au mieux, on le laissera en état ou peut-être même le baisser, on verra. Je n'ai pas d'idée précise là-dessus, mais on attend que la nouvelle directrice soit là pour dialoguer avec elle sur son projet d'établissement précisément.

M. Laurent BAILLOUX : Excusez-moi, je n'ai pas complètement compris votre réponse. Il y a un directeur qui s'en va et une directrice qui arrive. On comprend que c'est elle qui a demandé une augmentation mais c'est ça que je n'ai pas bien compris. Donc, si de vous-même, vous avez prévu d'augmenter de 10%, de 405 à 450 000 euros, le budget du CCAS, donc, vous avez prévu de l'augmenter en attendant de voir quel est son projet et vous l'ajusterez ensuite avec elle, c'est ça ?

M. Jean-Michel PEYRATOUT : C'est ça.

Monsieur le Maire : Madame Rialland.

Mme Valérie RIALLAND : J'insiste sur les 1,5 million d'euros. Ce n'est pas marqué « amélioration d'accessibilité », c'est marqué « rénovation ». Donc, quelles sont les rénovations ? 1,5 million d'euros, c'est beaucoup juste pour l'accessibilité. Il me semble qu'il y a des... Vous avez sûrement des projets de rénovation, j'en doute pas, donc pourquoi vous ne voulez pas en parler aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : D'abord, vous avez raison de dire qu'on n'a pas peur d'en parler. On parle de tout.

26-PV-0704

C'est un débat, d'ailleurs la parole est libre. On fera un petit point un peu avant le budget si vous le souhaitez, sur les opérations prévues précisément avec grand plaisir. Aujourd'hui, je rappelle que c'était un rapport d'orientation budgétaire avec des grandes lignes, on n'est pas dans le détail, du détail. Monsieur Bailloux.

M. Laurent BAILLOUX : Deux petites questions.

La première vous nous avez parlé d'une commission qui va être mise en place. Je ne suis pas sûr d'en faire partie. Si ? C'est une des extraordinaires là ?

Monsieur le Maire : extraordinaire, n'exagérons pas !

M. Laurent BAILLOUX : Non, des optionnelles.

Monsieur le Maire : Attendez d'en faire une.

Mme Valérie RIALLAND : commission non obligatoire.

M. Laurent BAILLOUX : Oui, juste une précision parce que j'ai bien entendu que les propos allaient être retranscrits mot à mot, vous avez expliqué que c'est une obligation mais il y a une certaine méprise dans votre réponse sur l'église et la climatisation. J'ai bien dit qu'il ne fait aucun doute que l'entretien du bien est à la charge de la commune. Ça ne fait aucun doute. Par contre, le parallèle que j'ai fait avec l'école Sandro, c'est que les investissements que vous faites dans ce bien communal qui est l'église doivent être faits uniquement pour préserver la structure. C'est un bâtiment pas forcément remarquable mais en tout cas, un bâtiment qui fait partie de la commune et vous devez faire effectivement l'entretien et les travaux qui vont bien. Sauf à démontrer que la mise en place de la climatisation est dans ce cadre-là, et pas uniquement un bien-être comme il pourrait y avoir ici pour les personnes qui utilisent le lieu, ça n'a pas à être pris en compte par le budget de la commune. C'est uniquement ça que je veux dire. Donc, si effectivement vous nous dites qu'il y a de la moisissure dans l'église, il y a un rapport qui préconise une expertise de mettre la climatisation pour éviter ça, pourquoi pas ? Aujourd'hui, ce que je dis c'est que vous ne démontrez pas que la mise en place de la climatisation dans l'église, elle est due à la structure et à préserver le bien. Pour nous, ça semble plutôt être du bien-être, qu'on peut entendre, mais qu'on ne partage pas.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y avait deux interventions ? M. DEVESA.

M. Elian DEVESA : Merci Monsieur le Maire. J'insiste sur l'épargne qui diminue et le niveau d'investissement qui reste élevé. Alors, vous venez de promettre aux Pradétans qu'il n'y aura pas de hausse de la taxe foncière, soit, mais comment vous allez financer les années suivantes au vu du tableau que vous nous avez donné sans dégrader davantage nos équilibres ?

Monsieur le Maire : J'ai déjà répondu mais je vais répondre quand même. Tous ces projets qu'on fait, ce sont des projets qui vont être co-financés donc si on n'arrive pas à les co-financer, on en fera peut-être moins. Donc l'idée, c'est de travailler dur pour se faire co-financer les projets.

M. Elian DEVESA : Merci.

Monsieur le Maire : M. MIMOUNI.

M. Thierry MIMOUNI : Oui, bonjour, alors moi, ce qui m'étonne un petit peu, c'est qu'on est dans un débat d'orientation budgétaire mais il n'y a pas de débat en fait, parce que vous êtes en train d'avoir un propos qui est plutôt très global, il y a des questions qui sont très précises et l'objet de vos réponses, je les ai notées parce que ça me surprend un petit peu. Alors, si je veux des réponses, c'est en tête-à-tête, si je veux des réponses, c'est par email. Donc en fait, l'espace de débat ici avec des questions très précises, on a posé des questions sur les 1,5 millions d'investissements, je pense que c'est pas accessoire, c'est un élément que vous pouvez apporter en termes de projection. Donc je suis un petit peu étonné de vos réponses très très larges et avec une demande répétée de précision et de spécificité particulière sur les

26-PV-0704

questionnements qui ont été donnés. Et je voulais revenir aussi sur le parallèle que vous avez fait et qui, je trouve, n'a pas sa place et qui est plutôt clivant entre la climatisation de l'école Sandro et l'église. Je trouve que c'est maladroit parce que ça vient à se faire un peu plus cliver avec la population. Peu importe. Elle a été posée ici par l'Assemblée. Merci.

Monsieur le Maire : D'abord, ce n'est pas moi qui ai amené le sujet, c'est M. BAILLOUX et je vous rappelle que c'est un rapport d'orientation budgétaire sur lequel on parle des grandes orientations. Tous les points de détail, qui sont certes importants, seront abordés au travers de la commission finances dont vous êtes membre d'ailleurs. Non ? En tout cas, M. BAILLOUX, vous l'êtes. Ce sera abordé en commission technique et puis après, vous direz tout le bien ou tout le mal de ce que vous pensez de ce qu'on vous propose. C'est vraiment l'idée. Et en plus, effectivement, on donne la possibilité et ce n'est pas le cas dans toutes les communes, on vous répond par email. Ça, c'est une indication légale. On le fait sous 1 mois, et puis aussi, les rendez-vous avec le maire ou avec l'adjoint, quand vous voulez, ce n'est pas donné dans toutes les communes. Nous on vous le propose pour que la transparence soit complète, pour que le niveau d'information soit complet. Ce n'est pas quelque chose qui remplace, c'est quelque chose qui ajoute. Mme RIALLAND.

Mme Valérie RIALLAND : C'est un peu pour conclure et pour expliquer nos votes. Pour nous, pour valider un débat public en toute transparence devant tous les Pradétans, il faut avoir des réponses et pas seulement des retours de mail. Donc, on s'abstiendra.

Monsieur le Maire : Alors, d'abord c'est moi qui conclurai, et d'abord avant de conclure, je vais laisser la parole à Mme CABOT.

Mme Martine CABOT : Juste une question, M. le maire. Pour les financements, pourquoi ne vous adressez-vous pas à l'Europe ? Est-ce que c'est possible ?

Monsieur le Maire : Alors, c'est possible. En fait, la Région est chef de file pour les financements européens. Donc, ils font tout le travail, c'est un travail assez conséquent, notamment sur l'issue du dossier, c'est très, très complexe. La Métropole le fait aussi. Mais sur ces projets-là, c'est la Région le chef de file, elle récupère de l'argent de l'Europe pour des projets de pistes cyclables, pour des projets européens. Ça permet de récupérer des milliards d'euros pour la Région. Et puis après, chaque maire se bat, chaque conseiller régional se bat pour sa commune. Comme je l'imagine, chaque conseiller départemental, aussi, se bat pour sa commune. On fait pareil. On se bat pour des co-financements. Mme THOMAS.

Mme Emilie THOMAS : J'avais une question, justement, par rapport aux questions que j'ai posées la semaine dernière sur la régie du port. J'ai compris que la régie du port n'était plus une régie du port telle qu'on la connaissait jusqu'en janvier 2025, mais un conseil d'exploitation.

Qu'est-ce que ça apporte de plus, de moins ? Je vois qu'il y a un budget annexe. Est-ce que c'est pris sur le budget communal ? j'aimerais avoir quelques explications sur comment tout ça est géré. Merci.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre. En fait, au moment où l'on a fait le projet, la structure de régie ne permettait pas de faire des demandes de subventions, ça ne fonctionnait pas.

Une régie ne peut pas demander de subventions à certains organismes. Ce n'était pas le seul point mais c'était un des points importants.

C'est qu'en fait, pour demander des subventions, il fallait changer le mode de gouvernance de régie. Donc on est passé d'une régie autonome à un budget annexe. Donc le budget annexe rentre directement dans le programme de la commune. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question. En fait, il y a plein d'autres sujets. On a fait aussi une demande de transfert de propriété, parce que ça n'avait jamais été régularisé. Les fonciers n'avaient jamais été régularisés et ça appartenait encore à l'Etat. Alors avant de mettre un peu d'argent dedans on préfère que ça appartienne à la commune. Donc on l'a récupéré aussi pour ça. Je crois

26-PV-0704

que j'ai fait un petit peu le point sur les deux questions. Il reste le Conseil d'exploitation portuaire dans lequel se discuteront un certain nombre de sujets au quotidien, d'opérations.

L'avantage aussi, c'est que ça fait plus de transparence pour le Conseil, parce que ce sont des budgets qui seront présentés en Conseil municipal. Notamment quand il faudra attaquer les travaux une fois qu'on aura fait toutes les réunions prévues, il faudra voter.

Bon, je pense qu'on a bien débattu.

Donc je vous propose maintenant de passer au vote. Vous voulez prendre la parole Monsieur BAILLOUX ?

M. Laurent BAILLOUX : simplement par rapport à la question du départ, où je m'interrogeais sur la légalité, l'opportunité, je ne sais pas quel terme employer, de voter ces budgets, sachant qu'a priori, ce sont juste des orientations et pas des budgets en tant que tels. Donc sans une réponse claire, et pour être cohérent, je ne participerai pas au vote et je demanderai au Préfet ce qu'il en dit, tout simplement pour vous expliquer.

Monsieur le Maire : On va donc passer au vote. M. BAILLOUX ne prend donc pas par vote, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie pour ce débat d'organisation budgétaire concernant le budget principal. Je l'ai dit, il fallait faire 3 votes, je l'ai dit, je l'ai oublié, ça n'a pas loupé. Donc il faut faire 3 votes, on commence par voter le ROB du budget principal, donc j'imagine que c'est le même vote qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ?

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

24 voix POUR

9 ABSTENTIONS (Mme CABOT Martine – Mme ROLLAND Dominique – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie — M. Gabriel LADOUCE - Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX)

26-DCM-DGS-050 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS.

Ensuite, on vote le ROB du budget des transports : contre, abstention, pour ?

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

24 voix POUR

9 ABSTENTIONS (Mme CABOT Martine – Mme ROLLAND Dominique – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie — M. Gabriel LADOUCE - Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX)

26-PV-0704

**26-DCM-DGS-051 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026 – BUDGET
ANNEXE DU PORT DES OURSINIÈRES**

Et le dernier on vote le DOB du budget du port, contre, abstention, pour ?

Vote : Adopté à l'UNANIMITÉ

24 voix POUR

9 ABSTENTIONS ((Mme CABOT Martine – Mme ROLLAND Dominique – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie — M. Gabriel LADOUCE - Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX)

**26-DCM-DGS-052 - ACTUALISATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE
LA COLLECTIVITE**

Monsieur le Maire : Et maintenant, donc le règlement budgétaire et financier présenté par Jean-Michel PEYRATOUT.

Jean-Michel PEYRATOUT : Le règlement budgétaire et financier constitue un document de référence interne qui encadre les règles de gestion budgétaire et comptable de la collectivité. Rendu obligatoire dans ce cadre de la mise en œuvre de la nomenclature M57, ce document vise à garantir la conformité aux règles en vigueur, sécuriser les procédures financières et harmoniser les pratiques entre les services. La collectivité ayant adopté la M57 en janvier 2023, un règlement a été mis en place.

Son actualisation est aujourd'hui nécessaire afin de rendre compte des évolutions réglementaires et améliorer les pratiques internes. L'actualisation du RBF permet ainsi de sécuriser davantage la gestion financière de la collectivité, d'en améliorer la visibilité et de garantir sa conformité aux exigences réglementaires. Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier actualisé, tel qu'annexé à la délibération.

Monsieur le Maire : Merci. M. BAILLOUX

M. Laurent BAILLOUX : Oui, merci. Pour les nouveaux, ce qui serait bien, si c'est possible quand vous avez des mouvements de ce style, c'est juste de faire apparaître éventuellement les modifications qu'il y a. Alors, en ayant fait le jeu des sept erreurs sur les pages là, la seule chose que j'ai trouvée de différent, c'est que vous avez remplacé, dans le paragraphe 2.1.4, « après-examen de la commission ad hoc » par « après une présentation aux commissions ad hoc ». Quelle est la raison de cette modification ? Donc, « après-examen » et « présentation ». « Examen », on suppose que c'est une étude un peu plus poussée, et « présentation » que c'est juste un passage et on passe à la suite.

M. Jean-Michel PEYRATOUT : Le détail, on pourra vous le fourbir si vous le voulez. Le détail des modifications.

Equipe du groupe de Mme Valérie RIALLAND : oui par mail !

Monsieur le Maire : Jean-Michel a tout à fait raison, et je vais donner un élément supplémentaire. On est passé en M57. Il n'y a plus l'histoire du compte de gestion et du compte administratif.

Maintenant, on est passé en CFU, ce qui fait qu'il a fallu modifier le document. Je ne sais pas si je suis clair.

26-PV-0704

M. Laurent BAILLOUX : oui oui mais « Examen », ça ne semblait pas mal, « présentation », ça semble plus être à l'image d'aujourd'hui. On va vite quoi.

Monsieur le Maire : Vous avez sept ans pour vous rendre compte de la complexité administrative qui est loin de diminuer et qui se complexifie. Mme RIALLAND.

Mme Valérie RIALLAND : Alors, le règlement budgétaire, c'est vrai, et financier, qui nous est présenté aujourd'hui, il a bien sûr une utilité réelle. Je vous l'accorde, sur ce point, le travail existe. Mais vous auriez pu en profiter pour améliorer la transparence en particulier en ce qui concerne les élus. En effet, ce texte donne-t-il enfin des garanties sérieuses sur le pilotage politique et sur la transparence devant le conseil municipal ? Dans l'État, vous avez deviné, la réponse est non. Autrement dit les choix majeurs sont faits en amont. On le voit bien, ça remonte et puis ça ne redescend pas. Mais le règlement ne fixe pas de garantie claire, par exemple, sur la place du conseil municipal dans cette phase décisive.

J'ai regardé ailleurs, pourtant ça existe dans les autres communes. Concrètement, où sont les garanties données au conseil municipal ? Les délais de transmission, le contenu minimal des annexes, des tableaux de suivi standardisés sur la dette, les autorisations de programme, les crédits de paiement ou les grands investissements ? Et franchement, cette question, elle n'a rien de théorique. Pourquoi ? Parce que nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, encore aujourd'hui avec le ROB.

On est vraiment dans l'application stricte, il n'y a pas beaucoup de transparence. Le manque d'informations, l'insuffisance des documents transmis ou des documents transmis publiquement, des informations publiques, l'absence de visibilité sur certaines opérations pluriannuelles et le flou persistant sur les financements des projets comme par exemple le port des Oursinières.

Et puis, je vais donner un autre exemple. Il est écrit dedans que la collectivité peut, et j'insiste sur le peut, définir des règles de suppression dans un délai prédéfini. Il s'agissait des révisions des autorisations de programme. Autrement dit, ces règles, c'est un exemple, ne sont pas posées dans le règlement lui-même, elles sont seulement possibles.

C'est exactement ce que je pose comme problème dans ce texte, beaucoup de prescriptions pas assez de règles. En tout cas, en ce qui concerne les élus.

Et puis, un point essentiel, les indicateurs. Pour l'administration, il n'y a pas de soucis, le circuit est précis, tout est bien huilé. Pour les élus, en revanche, il n'y a pas de tableau de bord simple et visible permettant le suivi des réalisations, c'est pourtant ce que je demande depuis des années, l'avancement des grands investissements, la consommation des crédits par politique publique, la dette ou les garanties. Le texte encadre bien l'exécution comptable, mais il n'encadre pas un vrai suivi politique, par politique publique ou des garanties.

Or, on aurait pu espérer que vous en profitiez pour faire un vrai règlement budgétaire moderne, transparent, qui ne devrait pas seulement sécuriser l'administration, mais aussi renforcer le contrôle démocratique. Et donc, nous demandons d'ajouter quatre points à ce texte que je vous demande de reporter, de reporter le vote.

Premier point, des délais de transmission clairs et un contenu minimal des annexes, des tableaux standardisés, des autorisations de programme, des crédits de paiement, des restes à payer et la trajectoire de désendettement.

Deuxième point, de vraies règles de prudence sur l'endettement et sur la gestion, pareil, des autorisations de programme et des crédits de paiement, avec un lien clair entre les investissements, les priorités et la soutenabilité.

Troisième point, une présentation à neuf des risques financiers, des contentieux, des créances fragiles et des co-financement incertains.

26-PV-0704

Et quatrième point, des indicateurs simples, avec le taux de réalisation des investissements, l'état d'avancement physique et financier des grandes opérations et, lorsqu'il est pertinent, le coût par usager de certains services.

Donc, je répète, nous vous demandons de reporter le vote afin de mettre à jour ce règlement pour y inclure ces éléments qui nous paraissent être importants dans le cadre d'un règlement budgétaire financier moderne. Merci. Bon, si ce n'est pas le cas, bien sûr, nous vous abstenons.

Monsieur Le Maire : Pas d'autres interventions ? Donc, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Vote : Adopté à l'UNANIMITÉ

24 voix POUR

9 ABSTENTIONS (Mme CABOT Martine – Mme ROLLAND Dominique – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie — M. Gabriel LADOUCE - Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX)

26-DCM-DGS-053 - ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS RELATIVES A LA COMMANDE PUBLIQUE (CAO et CDSP).

Monsieur le Maire : Ensuite, on a donc Isabelle Roger qui va nous parler du règlement intérieur des commissions liées à la commande publique.

Mme Isabelle ROGER : Merci, monsieur le maire. La présente délibération a pour objectif d'adopter la mise à jour du règlement des commissions d'appels d'offres, sachant que le Code des collectivités territoriales fait référence aux règles de composition et aux modalités de désignation qui ne précisent rien quant à leurs modalités de fonctionnement.

Aussi, il appartient à chaque collectivité territoriale de prendre leur propre règlement de commissions de d'appel d'offres. Et la présente délibération a pour effet de mettre à jour le règlement qui avait été pris en 2020 pour prendre en compte des évolutions juridiques. Je ne vais peut-être pas toutes les citer, mais les principales modifications proposées sont les suivantes :

- Le renforcement de la prévention des conflits d'intérêts par la mise en place d'une déclaration préalable des membres des commissions.
- La prise en compte de la dématérialisation des procédures qui permettra la transmission électronique des documents ainsi que la tenue de réunions à distance.
- Le renforcement de la traçabilité des décisions.
- L'intégration des objectifs de développement durable.
- Le rappel des obligations en matière de probité et d'intégrité qui sont issus du Code pénal.
- Le renforcement des règles de confidentialité et de sécurité des échanges. Notamment pour prendre en compte la RGPD.
- Le rappel du principe d'allotissement
- L'encadrement du traitement des offres anormalement basses.

Toutes ces évolutions juridiques ont été intégrées dans le nouveau règlement de CAO qui vous est présenté en annexe et il est demandé au conseil municipal de voter l'approbation de cette mise à jour.

Monsieur le Maire : Merci Isabelle. Madame PRATI.

26-PV-0704

Mme Céline PRATI : Bonjour à tous. Monsieur le maire, chers collègues, ce règlement intérieur va dans le bon sens en matière de sécurité juridique, mais il présente encore des zones d'ombre qui exposent les élus à appeler à siéger en commission d'appel d'offres ou de concession. Je propose donc que nous complétions ce règlement sur quelques points simples mais essentiels. D'abord, un délai minimal et opposable de transmission des dossiers concrets aux membres avec l'assurance que tous les documents utiles, c'est-à-dire le rapport d'analyse, les avis techniques, les éléments de scoring, soient communiqués en amont après que chaque élu dispose d'un temps réel d'instruction.

Ensuite, l'inscription explicite d'une traçabilité renforcée des décisions, mention dans le procès-verbal des réserves éventuelles des membres, de leur vote, de la liste des pièces examinées afin que personne ne puisse être tenu pour responsable d'un choix qu'il n'aurait pas été en mesure de contrôler. Troisièmement, la mise en place d'un droit d'alerte pour les membres de ces commissions. Lorsqu'un élu considère que les conditions de concurrence ou de transparence ne sont pas réunies, il doit pouvoir demander formellement le report de l'examen d'un dossier ou, à défaut, faire consigner son opposition motivée au procès-verbal.

Enfin, la garantie qu'aucune réunion ne puisse se tenir en format dématérialisé sans conditions techniques minimales clairement définies, identification des participants, accès sécurisé aux pièces, traçabilité des connexions, afin d'éviter que des difficultés matérielles pénalisent les élus dans ces commissions. Ces ajouts ne remettent pas en cause l'équilibre de votre règlement, mais donnent à ces deux commissions les moyens de remplir leur mission de contrôle en toute sécurité. Je vous demande donc que ces garanties soient intégrées explicitement au règlement intérieur avant son adoption. Autrement, nous nous abstiendrons.

Mme Isabelle ROGER : Je ne comprends absolument pas ce que vous dites dans la mesure où les délais sont bien décrits, cinq jours francs, donc les membres sont convoqués par le Président cinq jours francs avant la date. Les documents qui sont transmis, on a précisé ce qui était transmis. Dans tous les PV, on marque effectivement le vote des membres de la commission d'appel d'offres. S'ils ne sont pas d'accord c'est inscrit dans le PV.

Il y a bien écrit que les documents doivent être transmis via une plateforme sécurisée. Donc c'est bien écrit. Je ne vois pas ce qu'on peut rajouter par rapport à tout ce que vous venez de nous indiquer, puisque c'est déjà dans le règlement.

Mme Céline PRATI : Je pense qu'on ne se comprend pas. Ce n'est pas la convocation, c'est la communication de tous les documents. Et s'il n'y a aucun souci, pourquoi ne pas l'écrire ? Pourquoi ne pas le préciser, s'il n'y a aucun problème ?

Monsieur le Maire : Isabelle va répondre rapidement et on va passer au vote sur tout.

Mme Isabelle ROGER : Effectivement, nous vous avons indiqué, j'entends ce que vous dites, le minimum requis par le Code des collectivités territoriales. Jusqu'à ce jour, les documents ont toujours été transmis en même temps que la convocation à la CAO. On ne l'écrit pas noir sur blanc parce que si un jour, ce n'est pas imposé par le Code des collectivités territoriales, et si un jour, on n'avait pas les documents prêts dans le temps requis pour compliquer la CAO, ça retarderait d'autant la commission d'appel d'offres ce qui parfois ne peut pas se faire dans l'urgence de notifier le marché. Nous avons mis ce qui est indispensable pour le bon fonctionnement de la CAO. Ce qui n'empêchera pas d'envoyer les documents comme d'habitude.

Mme Céline PRATI : Justement, pour assurer la sécurité juridique et la garantie du vote, peut-être inscrire tous ces éléments, ou même préciser que vous pouvez envoyer tous les documents sauf s'ils ne sont pas prêts pour être envoyés. C'est une question de sécurité juridique pour tout le monde.

Monsieur le Maire : On vous a bien entendu. On parle souvent de complexité administrative. Vous avez plutôt envie d'en rajouter nous on a juste envie de simplifier et de rester dans le cadre purement légal sans se mettre de contraintes.

26-PV-0704

Toutes les collectivités le vivent, l'état en premier, la complexité administrative. Notre idée, c'est d'être efficace et pas de rajouter des surcouches aux couches qui sont parfois un petit peu compliquées.

Mme Valérie RIALLAND : Encore une fois, vous nous avez mal compris.

L'idée est de le mettre dans le règlement pour simplifier ensuite la procédure. Vous nous faites souvent dire ce qu'on n'a pas dit. Ça s'appelle de la manipulation. Voilà. Merci.

Monsieur le Maire : Je me contente d'écouter et de restituer. M. BAILLOUX, allez-y.

M. Laurent BAILLOUX : Simplement dire que nous nous réjouissons de l'actualisation du règlement intérieur des commissions relatives à la commande publique. La politique a besoin de probité et de transparence dans les décisions prises sans clientélisme.

Monsieur le Maire : Merci M. BAILLOUX, merci Isabelle aussi pour ta présentation et les réponses aussi que tu as apportées et qui sont claires. On va donc passer au vote qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? merci

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

25 voix POUR

8 ABSTENTIONS (Mme CABOT Martine – Mme ROLLAND Dominique – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie — M. Gabriel LADOUCE - Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS)

26-DCM-DGS-054 - CONVENTION FINANCIERE POUR LES REDEVANCES ARCEP ET ANFR ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET SES COMMUNES MEMBRES.

Monsieur le Maire : Merci. Ensuite, M. Vennet va nous parler de la fameuse convention TETRA.

M. Serge VENNET : Bonjour à tous. La Métropole TPM et la Ville de Toulon ont mis en œuvre un réseau de radiocommunication mutualisé sur le territoire de la Métropole (couvrant 11 communes) pour les besoins du réseau de transport métropolitain et des services opérationnels (police municipale, sécurité, ...). L'infrastructure de ce réseau composé de points hauts sur le territoire est opérationnelle. Cette infrastructure mutualisée est mise à disposition et utilisée par les communes de la Métropole.

Afin d'assurer l'extension, la supervision et la maintenance de ce réseau Tetra, une consultation a été lancée en groupement de commande entre MTPM, et les communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Valette-du-Var, Hyères-les-Palmiers, Le Pradet, Carqueiranne, Ollioules, La Garde et La Crau, régi par les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique concernant les « Prestations de maintenance, de supervision et d'évolution du réseau de radio télécommunications TETRA du territoire de la Métropole TPM » pour une durée de deux ans reconductible 1 fois soit quatre ans maximum entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et 11 communes.

Le groupement de commandes permettra :

- De mutualiser certains points hauts et de réduire les coûts d'utilisation de sites privés,
- De réduire le nombre de porteuses et les redevances radioélectriques correspondantes,
- D'optimiser les coûts de fourniture d'équipements, de maintenance et de supervision du réseau,
- De disposer d'une meilleure sécurisation du réseau et d'une couverture radio optimisée,
- De permettre à chaque commune signataire de la présente convention de commander les fournitures et prestations nécessaires pour leurs propres besoins

26-PV-0704

Chaque collectivité, membre du groupement, exécute son marché à bons de commande avec la société titulaire de ce marché n°105RL25.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de cette convention avec la Métropole T.P.M.,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document lié à son exécution.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation expansive du réseau TETRA. Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas de questions. Monsieur Devesa, question ou vote ?

M. Elian DEVESA : Une question.

Monsieur le Maire : Allez-y

M. Elian DEVESA : Merci M. Le Maire. Personne ne remet en cause l'utilité du réseau, notamment pour la sécurité. Et je sais de quoi je parle, car durant ma carrière, j'ai eu la chance de pouvoir utiliser ce type de support de communication, avec tous ces canaux cryptés. En revanche, peut-être est-ce un oubli de ma part, ou de la vôtre, mais je n'ai pas entendu quel est le coût réel pour notre commune. Merci.

M. Jean-Michel PEYRATOUT : Deux mille euros par an.

M. Elian DEVESA : Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur BAILLOUX, Vous avez une question aussi ?

M. Laurent BAILLOUX : Oui. J'ai une intervention qui sera faite de quelques constats et de quelques questions. Comment MTPM peut-elle continuer à investir dans ce réseau ? Déployé massivement au début des années 2000, Tetra a longtemps constitué la référence des communications professionnelles sécurisées. Cependant, l'obsolescence progressive des infrastructures, la raréfaction des équipements compatibles et les coûts de maintenance élevés compliquent son maintien à long terme.

Le projet de convention qui nous est soumis prévoit, « l'extension du réseau Tetra de TPM ». Quels sont les arguments pour proposer une extension d'un réseau en voie d'obsolescence ? Avant de nous prononcer, nous devrions avoir connaissance de tous les coûts supportés par la commune depuis la mise en œuvre de ce réseau en 2021, en investissement, fonctionnement, redevance, etc. Or, ce n'est pas le cas. Le renouvellement du marché le 26 septembre 2025 a-t-il été précédé par une consultation en opportunité ? Les usages en matière de communication exigent maintenant un transfert de photos ou de vidéos. Les évolutions techniques vantées de Tetra permettent-elles de répondre immédiatement aux besoins des utilisateurs et à quel coût ? Les utilisateurs majeurs du réseau à la norme Tetra étant en passe de l'abandonner définitivement au profit d'un autre réseau plus performant qu'envisage TPM en matière d'évolution de son réseau ? En l'absence de connaissance des données de trafic de la police municipale du Pradet, force est de constater que le trafic « autre » affiché sur le graphique est quasi nul à 0,49% et en baisse notable depuis 2021.

Ainsi, sauf à démontrer la pertinence technique et financière de long terme pour la commune du Pradet de l'exploitation de ce réseau, nous aurions tout intérêt à en sortir. C'est ce que permet la convention de 2024 en son article 7 - résiliation (page 6). Pour toutes ces raisons, notre liste votera contre l'approbation du principe de cette convention avec la Métropole TPM et contre l'autorisation donnée à M. le maire de la signer ainsi que tous documents liés à son exécution. Merci.

Monsieur le Maire : ok donc vous voterez donc contre. On va passer au vote...

M. Laurent BAILLOUX : Si jamais vous voulez, vous pouvez quand même répondre aux quelques questions posées, hein, comme vous voulez.

26-PV-0704

Equipe de Mme Rialland : il faut envoyer un mail !

Monsieur le Maire : vous posez des questions à la Métropole. Je sais que je suis Vice-Président de la Métropole. Moi aussi j'étais à l'informatique très longtemps. Je connais un peu la partie réseau.

M. Laurent BAILLOUX : C'est ce que j'allais dire.

Monsieur le Maire : remplacer un parc total de TETRA, ça coûterait beaucoup d'argent. Et aujourd'hui il n'y a pas que la police municipale qui est équipée et qui peut s'en servir. C'est toute la police nationale.

Tout le monde s'en sert de TETRA, donc proposer que le Pradet s'exonère de ce réseau TETRA qui permet aux forces de l'ordre qui sont garantes de l'ordre public de sortir du réseau système, ben non en fait. On va rester dans le système pour assurer une bonne surveillance de notre territoire. Voilà Monsieur BAILLOUX. Je vous propose donc de passer au vote qui est contre ? Qui s'abstient ? Et qui est pour. Je vous remercie.

L'exposé est mis aux voix et adopté à la MAJORITE

31 voix POUR

1 voix CONTRE (Laurent BAILLOUX)

1 ABSTENTION (Emilie THOMAS)

Je vous remercie. On a épuisé l'ordre du jour de ce conseil municipal. Merci de la tenue de ce conseil municipal. Je vous souhaite une bonne journée et puis rendez-vous à très bientôt. Au revoir tout le monde.

La séance est levée à 15h13.

Le secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA



Le Maire,
Hervé STASSINOS

